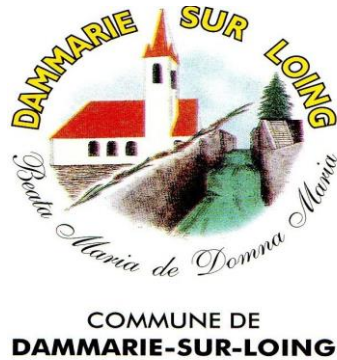




D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Préambule

Une catastrophe, qu'elle soit d'origine naturelle ou humaine affecte souvent durablement la population concernée avec des conséquences majeures (victimes, destructions...).

Depuis quelques années, la France est soumise à des événements climatiques (tempêtes, canicules, neige) et technologiques(A.Z.F.) avec des effets souvent tragiques, traumatisants et coûteux.

Il en est découlé de nouvelles règles pour permettre à la population de prendre la mesure des risques encourus et aux collectivités de mettre en place des outils de préventions et de de protections.

Les lois des 22 juillet 1987 et 13 août 2004, prévoient un droit à l'information aux citoyens sur ces risques prévisibles.

Le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs) est mis à la disposition des Dammariens.

Le P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde) vient en complément pour mettre en œuvre les mesures de préventions, d'alertes, de protections et d'assistances pour chaque risque identifié. Outre le personnel communal, de secours, les personnes bénévoles pourront être sollicitées dans le cadre de la solidarité communale.

L'engagement du Maire

Notre D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs) a pour objectif de vous informer et de vous préparer à faire face à un éventuel risque naturel ou humain.

Il recense les risques majeurs et prévisibles auxquels notre commune pourrait être confrontée:

- **Inondation** (crue du Loing)
- **Climatique** (tempêtes & orages, chutes de neige, canicule)
- **Mouvement de terrain**
- **Nucléaire**
- **Technologique**
- **Transport de matières dangereuses**
- **Sanitaire** (épidémie)

Il donne les informations, les conseils et les consignes à respecter en cas d'alerte.

Ce D.I.C.R.I.M. doit vous permettre de vous préparer à faire face à un risque majeur et, également, à faire preuve de solidarité.

Vous devez en prendre connaissance, le conserver pour qu'il soit à porter de main.

Le Maire

Sommaire

- *page 3*, **Risque inondation Loing**
- *page 5*, **Risque climatique** (tempête&orage, chute de neige, canicule)
- *page 7*, **Risque mouvement de terrain**
- *page 8*, **Risque nucléaire**
- *page 10*, **Risque technologique**
- *page 11*, **Risque transport de matières dangereuses (T.D.M.)**
- *page 12*, **Risque sanitaire** (épidémie)
- *page 13*, **Contacts utiles & Codes sirène**

Le risque inondation

Notre commune peut être exposée à une crue du Loing.

Dans le plan de prévention des risques d'inondation (P.P.R.I.) de 2012, sont identifiés:

- **en Aléas Moyen**: Mivoisin, le Moulin Brûlé, le Moulin Pilon, le Moulin de la Forge
- **en Aléas Faible**: les Comnailles, les Petites Vallées, les Vallées

L'aléa moyen correspondant en crue à une hauteur d'eau moyenne de 0,5 à 1m d'eau avec une vitesse moyenne nulle à faible (de 0,5 à 1m) et forte (si inf. à 0,5m).

L'aléa faible correspondant en crue à une hauteur d'eau inférieure à 0,5m d'eau, avec une vitesse nulle.

Comment sera donnée l'alerte?

Avant une crue (48heures à l'avance environ), la mairie organisera l'information (téléphone, porte à porte). Le maire décidera du niveau d'alerte en concertation avec le Préfet.

Consignes de sécurité

- en situation normale
 - mettre hors d'eau, papiers et biens précieux
 - prévoir un moyen d'évacuation et, si possible, un lieu d'hébergement en cas d'évacuation
 - prévoir un éclairage de secours, une radio à piles et une réserve d'eau et alimentaire
 - évaluer la valeur des biens et mobilier (factures & photos)
- après l'alerte
 - suivre l'évolution de la crue via la radio (100,9 France Bleue Orléans)
 - limiter l'utilisation du téléphone pour libérer les lignes pour les secours
 - couper l'eau, le gaz, l'électricité et fermer portes et fenêtres
 - mettre les animaux à l'abri en zone hors d'eau, prévoir leur nourriture

– pendant la crue

- bien vérifier la fermeture des fenêtres et des portes
- se réfugier à l'étage
- se tenir prêt à l'évacuation
- ne pas s'engager à pieds ou en voiture sur une route ou un chemin inondé

– après la crue

- attendre l'ordre des autorités avant de réintégrer sa maison
- procéder à l'aération maximum de votre maison pour assécher les murs
- chauffer vos pièces pour le séchage en profondeur des cloisons
- ne rétablir le courant qu'après s'être assuré d'un séchage complet des installations
- faire un état des dommages causés par l'inondation pour le communiquer aux assurances

Comment réduire les dommages?

- avoir une pièce pour s'abriter en cas de crue.
- prévoir de mettre hors eau les documents, les biens, le matériel, le mobilier à épargner en priorité.
- vérifier le contrat d'assurance pour s'assurer qu'il est adapté aux dégâts inondations.
- en cas de prévisions de travaux d'agrandissement ou de construction, intégrer les contraintes liées aux risques inondations (installation électrique, évacuation eaux usées, pièce hors eau).

Le risque climatique

(tempêtes & orages, chutes de neige, canicule)

Les épisodes climatiques sont de plus en plus fréquents, nous avons donc l'obligation de les intégrer dans notre quotidien.

– *Tempêtes & orages*

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 90km/h.

La tempête du 26 décembre 1999 reste, pour notre région l'évènement le plus marquant.

Précautions et Consignes

- vérifier votre contrat d'assurance pour s'assurer qu'il est adapté en cas d'épisodes climatiques
- tailler régulièrement vos haies et vos arbres
- mettre les objets et le mobilier extérieurs à l'abri dès l'alerte
- éviter les déplacements en véhicules
- être à l'écoute des bulletins d'alerte et des consignes de sécurité
- prévoir un éclairage et un éventuel chauffage de secours
- ne pas toucher aux fils électriques tomber à terre

– *Chutes de neige*

Même si notre secteur n'est pas trop exposé au froid et à la neige, des épisodes ponctuels peuvent survenir. Nous devons donc envisager des mesures pour en atténuer leurs conséquences.

Précautions et Consignes

- mettre hors gel les canalisations et le compteur d'eau
- dégager les accès à votre habitation et votre trottoir
- s'assurer de l'état du réseau routier
- éviter les déplacements
- être à l'écoute des bulletins d'alerte et des consignes de sécurité
- prévoir un éclairage et un éventuel chauffage de secours
- ne pas toucher aux fils électriques tomber à terre

– Canicule

Le plan canicule est activé lorsque sur 3 jours la température est supérieure à 34°C et la minimale reste supérieure à 19°C.

Ce plan a pour objectif de mettre en place un dispositif de vigilance et d'intervention auprès des personnes âgées, handicapées et fragiles.

Précautions et Consignes

- passer au moins 3h par jours dans une pièce fraîche
- se rafraichir le corps plusieurs fois par jour
- même sans soif, se désaltérer fréquemment
- éviter les sorties aux heures les plus chaudes
- éviter les activités physiques
- être à l'écoute des consignes
- aidez et faites vous aider

Le risque mouvement de terrain

Les mouvements de terrain qu'ils soient naturels ou d'origine humaines (carrières) peuvent causer des dégâts importants sur les biens et parfois les personnes.

Précautions et Consignes

– Avant

- s'informer des risques de son secteur
- si des risques sont identifiés, les prendre en compte avant tout projet de construction nouvelle
- ne pas intervenir en cas de cavité existante sur votre terrain
- vérifier votre contrat d'assurance pour s'assurer qu'il est adapté en cas de mouvement de terrain

– Pendant

- s'éloigner de la zone
- ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé

– Après

- être à la disposition des secours
 - faire l'inventaire des dégâts et la déclaration à votre assurance
- informer la mairie

Le risque nucléaire

Avec la présence à moins de 30km des centrales de Belleville et de Dampierre, le risque nucléaire sur notre commune n'est pas à négliger.

Les risques et les conséquences sont:

– pour l'homme:

- l'irradiation avec pour causes cancers, stérilités, manifestation pour les nouveaux nés

– pour l'environnement:

- la contamination avec la pollution de l'air, de l'eau, des végétaux...

L'ALERTE sera donnée par la sirène par l'émission de 3 signaux d'une minute espacés de quelques secondes de silence. La fin de l'alerte le sera par un seul signal de trente secondes en continu.

Précautions et Consignes

– Se protéger

- respectez les consignes données
- si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, abritez vous dans le bâtiment le plus proche
- si vous êtes à l'intérieur, restez-y
- ayez de l'eau minérale à proximité
- ne sortez pas, ne téléphonez pas, confinez la pièce dans laquelle vous vous trouvez (bouchez les arrivées d'air, stopper la ventilation et la climatisation)
- écoutez la radio
- suivre les consignes d'utilisation des pastilles d'iode si celles ci sont distribuées

– Évacuer

- en cas d'évacuation, quittez votre abri qu'après y avoir été invité
- emportez de quoi vous changer complètement
- munissez-vous de vos papiers, de vos médicaments, de votre argent
- coupez le gaz et l'électricité
- fermez volets, fenêtres et portes
- prenez vos animaux domestiques avec vous et signalez la présence de grands animaux à évacuer

– Après l'alerte

- respectez les consignes données
- ne consommez pas de fruits de légumes du jardin, ni l'eau du robinet sans y avoir été autorisé
- évitez de toucher les objets extérieurs qui auraient pu être contaminés

Le risque technologique

Même si notre commune ne semble pas exposée au risque technologique autre que celui du nucléaire, l'implantation éventuelle d'une nouvelle industrie dans le secteur pourrait être à l'origine d'un aléas de ce type.

Précautions et Consignes

- en cas d'alerte:
 - respectez les consignes données
 - si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, abritez vous dans le bâtiment le plus proche
 - si vous êtes à l'intérieur, restez-y
 - ayez de l'eau minérale à proximité
 - ne sortez pas, ne téléphonez pas, confinez la pièce dans laquelle vous vous trouvez (bouchez les arrivées d'air, stopper la ventilation et la climatisation)
 - écoutez la radio
- après l'alerte:
 - respectez les consignes données
 - évitez de toucher les objets extérieurs qui auraient pu être contaminés
 - ne consommez pas de fruits de légumes du jardin, ni l'eau du robinet sans y avoir été autorisé

Le risque transport de matières dangereuses

La présence de la RD 93 (route de Rogny à Châtillon) expose la commune, en cas d'accident mettant en cause un transport de matières dangereuses, à un risque toxique, inflammable, explosif...

Si vous êtes témoin d'un accident mettant en cause ce type de transport

- prévenez les pompiers (18 ou 112), la gendarmerie (17)
- avertir la mairie, 02 38 97 20 61

Précautions et Consignes

- en cas d'alerte:
 - respectez les consignes données
 - enfermez vous dans une pièce calfeutrée et sans aération ni climatisation
 - ne téléphonez pas
 - ne fumez pas
 - écoutez la radio
 - évacuez les lieux en cas de demande des autorités
- après l'alerte:
 - respectez les consignes données

Le risque sanitaire

Depuis la pandémie grippale H1N1 de 2009, un protocole de prévention a été mis en place pour faire face à ce type d'épidémie. Cette infection virale peut avoir des conséquences sanitaire grave pour ceux qui en sont victime.

Précautions et Consignes

– comment se protéger

- lavez-vous les mains régulièrement
- évitez les contacts avec les personnes malades ou portez un masque
- couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsque vous toussiez ou éternuez et jetez le mouchoir dans une poubelle fermée
- si vous êtes réputé sensible à la grippe (âgée, maladie respiratoire), faites vous vacciner.

– que faire en cas de symptômes

- les symptômes grippaux sont, fièvre supérieure à 38°, courbatures, fatigue, toux ou/et difficultés à respirer
- si vous présentez ces symptômes, consultez un médecin ou appelez le 15
- portez un masque pour éviter de contaminer votre entourage

Contacts utiles

- Pompiers: 18 ou 112
- SAMU: 15
- Gendarmerie: 17
- Fréquence France bleu Orléans: 100.9
- Mairie: 02 38 97 20 61

mairie.dammarie.loing@wanadoo.fr

blog: « dammarie-demain »

Codes SIRENE

**1 coup: test mensuel (1er mercredi du mois)
fin d'alerte**

2 coups: accident sur la voie publique

3 coups: alerte nucléaire

4 coups: incendie et feux

5 coups: menace chimique (T.D.M.)